

JUR-6525 DROIT DES FEMMES SYLLABUS

RACHEL CHAGNON, professeure, bureau : W-3385, 8322#, chagnon.rachel@uqam.ca

LUCIE LAMARCHE, professeure, bureau : W-3370, 2152#, lamarche.lucie@uqam.ca

1. Description du cours selon l'annuaire :

Les objectifs de ce cours sont d'analyser la reproduction des rapports de sexe dans la sphère juridique tant à l'égard de l'énonciation des règles juridiques que de leur interprétation.

En conséquence, le cours portera sur l'étude de l'influence des différentes théories féministes sur le droit, la jurisprudence et les procédés et règles d'administration de la justice. Les diverses stratégies juridiques et judiciaires destinées à la réalisation de l'atteinte de l'égalité des sexes dans la société québécoise et canadienne seront analysées. Aux fins des objectifs ci-dessus énoncés, ce cours privilégie une approche thématique notamment destinée à l'exploration des problématiques suivantes: femmes et travail, femmes et famille, femmes et intégrité physique et psychologique, femmes et protection sociale, femmes et criminalité, femmes et droit international.

2. OBJECTIFS spécifiques du cours pour le semestre de l'hiver 2015

Les étudiantes :

- Pourront s'approprier des outils d'analyse propres à l'introduction d'une perspective de genre dans l'analyse du droit et des droits des femmes.
- Se familiariseront avec les manifestations juridiques de l'expression de la lutte des femmes pour l'égalité au cours des XXIème et XXIIème siècle;
- Prendront connaissance de certaines décisions clés rendues en ce sens par les tribunaux québécois, canadiens et internationaux;
- Apprendront à identifier les enjeux juridiques actuels issus de la reconnaissance des droits des femmes, tant sur le plan national qu'international.

Les étudiantes seront donc appelées à :

- Acquérir des connaissances de base sur les principales théories féministes;
- Parfaire leurs connaissances en matière de droit québécois, canadien et international relativement à certaines questions concernant les femmes et leurs droits;
- Développer leur capacité d'identifier les enjeux juridiques qui traversent des questions politiques, économiques et sociales, lesquelles ont des incidences pour les femmes;
- Réfléchir, à partir d'exercices écrits, à certains enjeux juridiques spécifiques et ce, dans le respect de la discipline imposée par la science juridique.

3. FORMULE PÉDAGOGIQUE

L'enseignement sera principalement dispensé sous la forme d'exposés magistraux livrés par l'enseignante. Les étudiantes seront par ailleurs encouragées à participer activement au cours.

4. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Obligatoire :

Le matériel obligatoire pour le cours sera disponible sur le site moodle du cours. Aucun recueil de textes en format papier n'est disponible.

5. ÉVALUATION PROPOSÉE

Mi Session : examen maison

L'évaluation de mi session sera sous la forme d'un examen maison (take home). Cet examen sera composé de 5 questions de contrôle de connaissance. Les questions seront remises le 2 mars 2015 à 10h sur le site moodle du cours. Les travaux devront être déposés sur le site moodle du cours au plus tard le 6 mars 2015 à 17h, ce dépôt faisant foi de la remise du travail. Une copie papier devrait être déposée soit au bureau de la professeure le 9 mars entre 14h et 18h ou au département des sciences juridiques (W-2005) le 10 mars. Des directives plus complètes sur le format du travail seront remises avec les questions.

Pondération : 20 points par question pour une note finale de 100%. La prestation vaudra 50% de la note finale.

Examen final : travail d'équipe

La prestation finale sera un travail en équipe (de deux à quatre personnes) devant être remis le 17 avril 2015 avant 17h. Les sujets de même que les instructions détaillées seront donnés au retour de la semaine de lecture. Des rendez-vous d'encadrement seront offerts aux équipes. Le travail devra être déposé sur moodle. Une copie papier devra être remise à la professeure soit le 20 avril avant 18h ou au département des sciences juridiques le 21 avril dans la journée. Les étudiantes auront à rédiger un travail d'analyse critique sur une loi touchant la question du genre. Les sujets de même que l'essentiel de la documentation pertinente seront soumis par la professeure. Le travail comptera entre 8000 et 10 000 mots, notes comprises, à interligne et demi.

Pondération : Le travail sera noté sur 100%. La prestation vaudra 50% de la note finale.

Les cas de plagiat seront traités selon les règlements en vigueur à l'UQAM (*Règlement 18 sur les infractions de natures académiques*).

Barème de notation

NOTATION littérale	NOTATION numérique	PONDÉRATION (premier cycle)	Appréciation
A+	4.3	92% à 100%	EXCELLENT
A	4.0	88% à 91%	
A-	3.7	85% à 87%	
B+	3.3	82% à 84%	TRÈS BIEN
B	3.0	78% à 81%	
B-	2.7	75 à 77%	
C+	2.3	72% à 74%	BIEN
C	2.0	68% à 71%	
C-	1.7	65 à 67%	
D+	1.3	62% à 64	PASSABLE
D	1.0	60% à 61%	
E	0.0	0% à 59%	ÉCHEC

6. ÉCHÉANCIER

1 ^{er} cours	9 janvier 15	PRÉSENTATION DU COURS Introduction générale : Les droits civils et politiques des femmes : survol historique en droit québécois, canadien et international
2 ^e Cours	16 janvier	Droit et analyses féministes - Partie 1 : Droit, norme sociale et courants féministes.
3 ^e Cours	23 janvier	Droit et analyse féministe partie 2 : analyse féministe du droit
4 ^e Cours	30 janvier	Reproduction et maternité
5 ^e Cours	6 février	Femmes et droit international
6 ^e Cours	13 février	Femmes et travail : enjeux contemporains nationaux et internationaux
7 ^e Cours	20 février	Femmes et protection sociale : enjeux contemporains nationaux et internationaux
8 ^e Cours	27 février	Espace privé/espace public : rôle de l'identité de genre et de sexe en droit
9 ^e Cours	6 mars	Semaine de lecture
10 ^e Cours	13 mars	La Convention des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CÉDEF) : introduction
11 ^e Cours	20 mars	Traite et trafic : femmes victimes/femmes agissantes et droit confus
12 ^e Cours	27 mars	Rapports de sexe et droit criminel
13 ^e Cours	3 avril	Congé vendredi saint
14 ^e Cours	10 avril	Femmes et conflits armés : des percées procédurales (et féministes ?) en droit international – le cas des Résolutions 1325 et 1820 adoptées par le Conseil de sécurité des NU
15 ^e cours	17 avril	Travail final

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886
<http://www.harcelement.uqam.ca>